

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

Date de convocation :	<b>Le 18 décembre 2014</b>
8 décembre 2014	<b>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,</b>
Nombre de conseillers en exercice : 10	<u>Étaient présents :</u> M. RICHERT Robert, M. BRICKA Bernard, Mme KLEIN Christelle, Mme MICHEL Simone,
Présents : 9	M. OTT Olivier, M. RUTSCH Charles Mme HUHN Béatrice, Mme CUNTZ Angélique, M. STURM Philippe
Procuration : 1	<u>Absent Excusé :</u> FERBACH Dominique M. FERBACH Dominique a donné procuration à Mme Christelle KLEIN

-----

### **1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la précédente séance, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### **2. Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 : Agrément de candidature d'un permissionnaire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024,

**Vu** l'avis favorable de la commission consultative communale ou intercommunale de chasse en date du 16 octobre 2014

Il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre de permissionnaires et d'agréer les candidatures. Monsieur BRICKA Martin sollicite l'agrément d'un permissionnaire, à savoir M. BRICKA Robert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : d'agréer un permissionnaire et accepte la candidature de Monsieur BRICKA Robert, domicilié 55 rue principale à Oberdorf-

### **3. Délégués auprès du syndicat des communes forestières de la Vallée de la sauer**

Dans le cadre de la création du syndicat des communes forestières de la Vallée de la Sauer issu de la fusion du syndicat des communes forestières de la région de Woerth et du syndicat des communes forestières de la Haute Vallée de la Sauer (Arrêté préfectoral du 17/11/2014) à compter du 1er janvier 2015, il est nécessaire de désigner les délégués représentant la commune au sein de cette nouvelle structure conformément aux nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les nouveaux délégués qui siégeront lors des futures réunions du syndicat des communes forestières de la Vallée de la Sauer, à savoir :

- Délégué titulaire : M. BRICKA Bernard
- Délégué suppléant : M. RUTSCH Charles

#### **4. Renouvellement du contrat d'accompagnateur de bus**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'emploi d'accompagnateur de bus à temps non complet, en qualité de non titulaire.

Les attributions consistent à accompagner les élèves.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 5/35èmes.

La rémunération se fait sur la base de l'indice majoré 316.

Le contrat d'engagement est établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale.

La durée du contrat est fixée à 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2015.

#### **5. PLU – Approbation de la modification simplifiée n° 1**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.13-1, L 123.13-2 et L 123.13-3,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 novembre 2011 approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu le projet de modification simplifiée n°1 mis à disposition du public du 11 septembre au 14 octobre 2015

Vu l'absence d'observations formulées par le public,

**CONSIDERANT QUE** les résultats de la mise à disposition du dossier ne justifient pas d'apporter des changements au projet de modification simplifiée

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DECIDE** d'approuver la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

**DIT QUE**

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à M. le préfet du Bas-Rhin,
- le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

#### **6. Décision modificative n°2 du budget principal**

Monsieur le Maire expose :

Depuis l'adoption du budget principal le 20 mars 2014 et de la décision modificative le 24 juillet 2014, il apparaît nécessaire de faire un ajustement des crédits afin de verser les salaires aux agents. Monsieur le Maire propose de transférer 600 € du chapitre 11 vers le chapitre 12.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'apporter la modification suivante :

Chapitre 011 - Compte 60621 : combustibles : - 600 €

Chapitre 012 – Compte 6411 : personnel titulaire : + 600 €

Le budget ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

#### **7. Informations diverses**

- Cours de taille : à l'occasion des 120 ans de l'association une matinée cours de taille est organisée le 7 mars 2015 à Oberdorf
- Fête des aînés : Repas livré par le restaurant du Liebfrauenthal au menu pot au feu et vacherin glacée.